

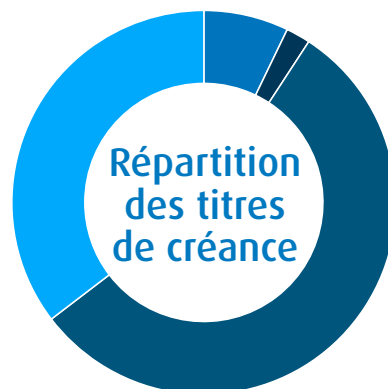
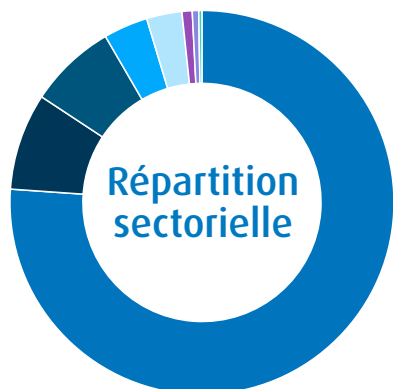
ZST – FNB BMO obligations à très court terme contre FNB de compte d'épargne à intérêt élevé

Le ZST – FNB BMO obligations à très court terme a été conçu pour offrir une exposition à un portefeuille d'obligations de sociétés de grande qualité dont l'échéance est de moins d'un an. Il investit principalement dans des obligations de sociétés de catégorie investissement et peut le faire dans des obligations d'État et des bons du Trésor pour offrir une meilleure protection contre les pertes.

L'objectif est de conserver ces obligations dans le Fonds jusqu'à leur échéance et de verser des distributions mensuelles aux porteurs de parts. À l'heure actuelle, le Fonds détient des obligations qui se négocient à escompte afin d'améliorer les rendements grâce à sa capacité à réaliser des gains en capital.

Les FNB de comptes d'épargne à intérêt élevé sont investis dans un panier de comptes d'épargne de banques canadiennes. Ils n'offrent aucune exposition à la durée¹ et versent des distributions mensuelles. Puisque les FNB sont investis en espèces, toutes les distributions seront traitées comme des revenus d'intérêts aux fins de l'impôt, sans possibilité de traitement fiscal préférentiel pour les gains en capital.

Portefeuille ZST



● Services financiers	76,11 %	● AAA	7,15 %
● Énergie	8,16 %	● AA	2,05 %
● Titres titrisés	7,35 %	● A	55,41 %
● Industrie	3,73 %	● BBB	35,39 %
● Immobilier	2,98 %		
● Bons du Trésor	0,86 %		
● Services de communications	0,54 %		
● Infrastructure	0,27 %		

● AAA	7,15 %
● AA	2,05 %
● A	55,41 %
● BBB	35,39 %

Paramètres du portefeuille – ZST

Rendement à l'échéance moyen pondéré ² :	5,21 %
Coupon moyen pondéré :	2,82 %
Duration :	0,24

Rendement – ZST

Rendement annualisé	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis la création
ZST – FNB BMO obligations à très court terme	5,45 %	2,78 %	2,32 %	1,93 %	1,99 %

Source : BMO Gestion mondiale d'actifs, en date du 30 avril 2024.

Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur. Le rendement est présenté après déduction des frais, dans la devise de chaque catégorie d'actions, les distributions étant réinvesties. La date de création est le 28 janvier 2011.

Raisons pour lesquelles le ZST est une solution de rechange attrayante aux FNB de comptes d'épargne à intérêt élevé

Taux de rendement

Le taux de rendement à l'échéance est supérieur aux taux bruts actuels des FNB de comptes d'épargne à intérêt élevé et n'est pas touché par les récents changements apportés par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) aux organismes de réglementation. Le taux de rendement à l'échéance actuel est supérieur d'environ 60 points de base au taux de rendement brut moyen des cinq plus grands FNB de comptes d'épargne à intérêt élevé offerts au Canada³. De nouvelles directives en matière de liquidité ont été établies et sont entrées en vigueur le 31 janvier 2024, de sorte que les rendements bruts des ETF HISA ont diminué d'au moins 0,50 % par rapport aux niveaux précédents avant le changement de réglementation. Les investisseurs doivent faire preuve d'une plus grande diligence raisonnable lorsqu'ils examinent les sites Web des fournisseurs de FNB de comptes d'épargne à intérêt élevé. Il faut faire une distinction entre les taux actuels (taux de rendement brut), qui sont prospectifs et qui baisseront probablement à cause des changements réglementaires apportés par le BSIF, et la distribution annualisée, qui est rétrospective. Il est possible que les taux de rendement annualisés des distributions indiqués sur le site Web d'un fournisseur ne tiennent pas compte de l'incidence des changements réglementaires.

Efficiences fiscale⁴

En date de avril 2024, bon nombre des obligations détenues par le ZST se négociaient à escompte, ce qui permet à une partie du rendement des investisseurs de provenir de la plus-value des obligations, autorisant un traitement fiscal des gains en capital plutôt que des revenus d'intérêts uniquement. Les FNB de comptes d'épargne à intérêt élevé n'offrent pas cet avantage, car ils sont investis uniquement dans des comptes d'épargne bancaires qui versent des revenus d'intérêts. Pour en savoir plus et pour effectuer des calculs sur les avantages fiscaux potentiels, veuillez consulter notre aide-mémoire [Avantages fiscaux des FNB de titres à revenu fixe](#).

Rendement potentiel

Puisque les taux de rendement et les cours obligataires sont inversement corrélés, et que les baisses de taux d'intérêt au Canada devraient avoir lieu en 2024, les placements obligataires sous-jacents devraient profiter d'une certaine exposition à la durée. Les cours obligataires (valeur liquidative du ZST) peuvent donc offrir une protection contre la baisse des taux. Les FNB de comptes d'épargne à intérêt élevé ne seront pas en mesure d'offrir une protection contre la baisse des taux d'intérêt, car ils ne détiennent que des comptes d'épargne et n'ont pas d'exposition à la durée.



Communiquez avec nous



¹ Duration : Une mesure de la sensibilité du cours d'un placement à revenu fixe en réaction à un changement qui survient dans les taux d'intérêt. La duration est exprimée en nombre d'années. On s'attend à ce que le cours d'une obligation dont la duration est plus longue augmente (baisse) plus que celui d'une obligation dont la duration est plus courte lorsque les taux d'intérêt baissent (augmentent).

² Rendement à l'échéance moyen pondéré : Le taux de rendement à l'échéance moyen pondéré en fonction de la valeur marchande comprend les paiements de coupons et tout gain ou toute perte que l'investisseur réalisera s'il conserve les obligations jusqu'à l'échéance.

³ Au 30 avril 2024. Source : Scotia Capitaux Inc., rapport hebdomadaire sur les FNB canadiens.

⁴ Fiscalement avantageux : par rapport à un placement qui génère un montant équivalent de revenus d'intérêts

La présente communication constitue une source générale d'information. Elle n'est pas conçue comme une source de conseils juridiques, fiscaux ou de placement et ne doit pas être considérée comme telle. Les placements particuliers ou les stratégies de négociation doivent être évalués en fonction de la situation de chaque investisseur.

Les taux de distribution sont calculés en divisant la plus récente distribution régulière ou prévue (qui peut être fondée sur le revenu, les dividendes, le remboursement du capital ou les primes d'option, selon le cas), exclusion faite des distributions de fin d'année supplémentaires et des distributions spéciales réinvesties, annualisée en fonction de la fréquence, par la valeur liquidative (VL) courante. Le calcul du taux de rendement ne comprend pas les distributions réinvesties. Les distributions ne sont pas garanties, peuvent varier et sont susceptibles d'être changées ou éliminées. Les taux de distribution peuvent changer sans préavis (à la hausse ou à la baisse) selon les conditions du marché et les variations de la VL. Le versement des distributions ne doit pas être confondu avec le rendement ou le taux de rendement du FNB BMO. Si les distributions versées par le FNB BMO sont supérieures au rendement du fonds d'investissement, votre placement initial perdra de la valeur. Les distributions versées du fait de gains en capital réalisés par le FNB BMO, ainsi que le revenu et les dividendes accumulés par le FNB BMO, font partie de votre revenu imposable de l'année où ils ont été versés. Le prix de base rajusté est réduit du montant de tout remboursement de capital. Si le prix de base rajusté est inférieur à zéro, il vous faudra payer l'impôt sur les gains en capital sur la portion du montant qui est inférieure à zéro.

Les distributions en espèces, le cas échéant, sur les parts d'un FNB BMO (autres que les parts accumulées ou les parts assujetties à un plan de réinvestissement des distributions) devraient être payées principalement à partir de dividendes ou de distributions, et autres revenus ou gains, reçus par le FNB BMO, moins les dépenses du FNB BMO, mais peuvent également comprendre des montants non imposables, dont des remboursements de capital, qui peuvent être versés à l'entière discrétion du gestionnaire. Dans la mesure où les dépenses d'un FNB BMO dépassent le revenu généré par ce FNB BMO au cours d'un mois, d'un trimestre ou d'une année, selon le cas, il n'est pas prévu qu'une distribution mensuelle, trimestrielle ou annuelle soit versée.

Les distributions, le cas échéant, à l'égard des parts de catégorie Accumulation du FNB BMO obligations de sociétés à court terme, du FNB BMO obligations fédérales à court terme, du FNB BMO obligations provinciales à court terme, du FNB BMO obligations à très court terme et du FNB BMO obligations américaines à très court terme seront automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du FNB BMO pertinent. Après chaque distribution, le nombre de parts de catégorie Accumulation du FNB BMO pertinent sera immédiatement consolidé de manière à ce que le nombre de parts de catégorie Accumulation en circulation du FNB BMO pertinent soit le même que le nombre de parts de catégorie Accumulation en circulation avant la distribution. Les porteurs de parts non-résidents peuvent voir le nombre de titres réduit en raison de la retenue d'impôt. Certains FNB BMO ont adopté un plan de réinvestissement des distributions, qui prévoit qu'un porteur de parts peut choisir de réinvestir automatiquement toutes les distributions en espèces versées sur les parts qu'il détient en parts additionnelles du FNB BMO pertinent, conformément aux modalités du programme de réinvestissement des distributions. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la politique de distribution dans le prospectus des FNB BMO.

Il est recommandé aux particuliers de demander l'avis de professionnels compétents au sujet d'un placement précis. Les placements dans les fonds d'investissement et dans les fonds négociés en bourse (FNB) peuvent comporter des frais de courtage, des frais de gestion et d'autres frais (s'il y a lieu). Les placements dans les fonds d'investissement peuvent comporter des commissions de suivi. Veuillez lire l'aperçu du fonds, l'aperçu du FNB ou le prospectus avant d'investir. Les fonds d'investissement et les FNB ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur.

Pour connaître les risques liés à un placement dans les FNB BMO, veuillez consulter les risques spécifiques énoncés dans le prospectus. Les FNB BMO s'échangent comme des actions, ils peuvent se négocier à escompte à leur valeur liquidative et leur valeur marchande fluctue, ce qui peut augmenter le risque de perte. Les distributions ne sont pas garanties et sont susceptibles d'être changées ou éliminées.

Les fonds d'investissement BMO sont offerts par BMO Investissements Inc., un cabinet de services financiers et une entité distincte de la Banque de Montréal. Les FNB BMO sont gérés et administrés par BMO Gestion d'actifs inc., une société de gestion de fonds d'investissement et de gestion de portefeuille et une entité juridique distincte de la Banque de Montréal.

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.